

ÉTUDE

Service Connaissance
et Développement
Durable

Pôle Connaissance
Territoriale et Analyse
Statistique

Novembre 2016

Le profil environnemental de la Champagne-Ardenne

5/ Synthèse




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GRAND EST

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	Novembre 2016	Partie 5 / Synthèse

Maître d'ouvrage

DREAL GRAND EST / Service Connaissance et Développement Durable / "Pôle Connaissance Territoriale et Analyse Statistique

Contact : per.dreal-acal@developpement-durable.gouv.fr

Maître d'oeuvre

Bureau d'études ADAGE ENVIRONNEMENT

Référence internet

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-champagne-ardenne-r6317.html>

Préambule

Le profil environnemental concourt à la diffusion de l'information environnementale (convention Aarhus de juin 1998 et [article 7 de la charte de l'environnement](#)) et permet de sensibiliser les acteurs du territoire aux problématiques environnementales.

Ce profil a été élaboré au cours de 2015 et 2016. Il résulte d'un travail partenarial réunissant services de l'État et acteurs locaux et régionaux de l'environnement. Il a été conduit avec l'appui du bureau d'études ADAGE environnement.

À qui s'adresse le profil environnemental?

Le profil s'adresse à tous les publics, spécialistes ou non de l'environnement :

- grand public pour faciliter sa participation aux décisions ayant un impact sur l'environnement
- collectivités territoriales, services de l'État
- milieu associatif, entreprises ou encore public scolaire pour mieux cerner les enjeux environnementaux.

Numéro du fascicule	Les différentes composantes du profil	Objectif
1	Contexte régional	Resituer en quelques points la Champagne-Ardenne sous les angles de la géographie et du climat, de la démographie, de l'économie et des transports
2	Diagnostic : thématiques environnementales	Comprendre l'état et l'évolution de l'environnement. Deux grandes entrées sont proposées : les thématiques environnementales (milieux naturels, risques technologiques, eau, énergie...) et les problématiques transversales (santé environnement, changement climatique, paysage...)
3	Diagnostic : thématiques transversales	
4	Enjeux environnementaux	Appréhender les principaux défis environnementaux de la Champagne-Ardenne, en particulier au regard de l'action de l'Etat via les plans et programmes.
5 (le présent fascicule)	Synthèse	Faciliter une appropriation du diagnostic et des enjeux en quelques points clés
6	Indicateurs	Suivre l'évolution de l'environnement.
7	Déclinaisons départementales	Avoir un aperçu territorialisé du diagnostic et des enjeux à l'échelle des départements de l'Aube, des Ardennes, de la Marne et de la Haute-Marne.

Les mots soulignés font l'objet d'encadrés. Les mots en italique renvoient aux glossaires en fin de chapitre.

SOMMAIRE

1. LA CHAMPAGNE-ARDENNE, TERRITOIRE TRANSFRONTALIER INCLUS DANS LA NOUVELLE RÉGION GRAND EST.....	6
2. UN TERRITOIRE À DOMINANTE RURALE AVEC UNE TRADITION INDUSTRIELLE.....	6
2.1. Une faible densité de population et un déclin démographique qui tend à se stabiliser.....	6
2.2. Un territoire relativement peu artificialisé mais un étalement urbain conséquent autour des agglomérations.....	6
2.3. L'agriculture et la sylviculture, des secteurs clés pour l'économie de la Champagne-Ardenne.	6
2.4. Une industrie traditionnelle bien représentée mais pour partie en difficulté, des filières vertes en devenir.....	7
3. DES PAYSAGES RURAUX ET URBAINS DIVERSIFIÉS.....	7
3.1. Des paysages et un patrimoine culturel, reflet des spécificités et typicités de la Champagne-Ardenne.....	7
3.2. Des paysages « vivants » en évolution, avec un risque de banalisation.....	8
4. UNE BIODIVERSITÉ RICHE ET SPÉCIFIQUE.....	8
4.1. Des milieux naturels diversifiés, de grands espaces à forte naturalité, des milieux herbacés dépendant des pratiques d'élevage.....	8
4.1.1. Des milieux naturels liés à l'eau particulièrement riches.....	9
4.1.2. Des grands espaces naturels à forte naturalité, rares en France.....	9
4.1.3. Des milieux herbacés en régression.....	9
4.2. Des outils de protection mobilisés et des démarches plus intégratrices en développement.....	9
4.2.1. Des mesures de protection strictes sur les sites à enjeux patrimoniaux majeurs.....	9
4.2.2. Vers une accélération de l'évolution des pratiques pour l'intégration des enjeux de biodiversité aux pratiques d'aménagement et d'exploitation de l'espace.....	9
5. DES RESSOURCES EN EAU ABONDANTES MAIS DÉGRADÉES ET SOUS TENSION.....	10
5.1. Des ressources en eau stratégiques pour l'alimentation en eau potable.....	10
5.2. Une contamination des eaux par des pollutions diffuses d'origine agricole et viticole nécessitant un renforcement de l'évolution des pratiques.....	11
5.3. De fortes pressions quantitatives localement et susceptibles de s'aggraver sous l'effet du changement climatique.....	11
5.4. Une gouvernance de l'eau en évolution avec la mise en place de la compétence GEMAPI et le transfert des compétences eau potable et assainissement.....	11
6. DES RISQUES ET NUISANCES, PORTEURS D'ENJEUX DE SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	12
6.1. Des risques majeurs connus, suivis, et encadrés par des procédures réglementaires.....	12
6.1.1. Un risque inondation, principal risque naturel majeur.....	12
6.1.2. Des sites industriels, de la Défense, nucléaires et des silos de stockage identifiés comme risques majeurs.....	12
6.1.3. Des dispositifs mis en place pour la sécurité des populations et des biens et des évolutions visant la réduction de la vulnérabilité en zone inondable.....	12
6.2. Des atteintes aux milieux pouvant avoir des incidences sur la santé des populations.....	13
6.3. Des problématiques faisant l'objet de préoccupations plus récentes.....	13

7. UN TERRITOIRE BIEN POURVU EN RESSOURCES NATURELLES POUR L'ÉNERGIE ET LES MATÉRIAUX, MAIS AUSSI TRÈS CONSOMMATEUR.....13**7.1. Une consommation d'énergie élevée mais d'importants gisements d'économie mobilisables.14**

7.1.1. Des causes structurelles mais aussi des pratiques de développement urbain et un bâti ancien.....14

7.1.2. La maîtrise de l'étalement urbain et une mobilité alternative pour réduire l'usage de la voiture individuelle.....14

7.2. Un fort développement des énergies renouvelables et une ambition encore élevée.....14**7.3. Une optimisation de l'usage des matériaux à renforcer.....15**

7.3.1. Une production importante de matériaux non renouvelables en partie pour des usages hors région.....15

7.3.2. Des marges de progrès pour la valorisation des déchets.....15

8. CONNAISSANCE ET GOUVERNANCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ENVIRONNEMENTALES.....15**8.1. Une connaissance en développement, mais un besoin de structuration pour sa valorisation. 16****8.2. Une évolution de la gouvernance des politiques publiques sous l'effet des lois NoTRE et MAPTAM.....16**

1. LA CHAMPAGNE-ARDENNE, TERRITOIRE TRANSFRONTALIER INCLUS DANS LA NOUVELLE RÉGION GRAND EST

S'allongeant sur 300 km du nord au sud et 200 km d'est en ouest, le territoire de la Champagne-Ardenne comprend 4 départements : les Ardennes, la Marne, l'Aube, la Haute-Marne. Elle occupe 5% de la superficie de la France métropolitaine pour 2% de sa population. Transfrontalière par les Ardennes avec la Belgique wallonne sur environ 150 km, elle constitue un territoire de transition entre le Bassin parisien et l'est de la France, et entre l'Europe du nord et celle du sud. La Champagne-Ardenne se trouve depuis le 1^{er} janvier 2016 incluse dans la région Grand Est, région française la plus transfrontalière (760 km partagés avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse).

2. UN TERRITOIRE À DOMINANTE RURALE AVEC UNE TRADITION INDUSTRIELLE

2.1. Une faible densité de population et un déclin démographique qui tend à se stabiliser

La Champagne-Ardenne fait partie des anciennes régions les moins densément peuplées (52 habitants par km²). Les aires urbaines, relativement peu nombreuses, regroupent également une part moindre de la population (62% contre 77% à l'échelle nationale). Depuis les années 90, la Champagne-Ardenne a perdu globalement 1% de sa population, un déclin qui a touché les Ardennes et la Haute-Marne, l'Aube ayant gagné de la population et la Marne étant restée stable. La population tend à se stabiliser depuis une dizaine d'années mais **la dynamique démographique est bien en marge de la dynamique moyenne française. Les indicateurs sur l'emploi, la formation, les revenus et l'espérance de vie témoignent d'une population champardennaise globalement fragilisée économiquement et socialement, avec en outre de très fortes disparités territoriales.**

2.2. Un territoire relativement peu artificialisé mais un étalement urbain conséquent autour des agglomérations

La Champagne-Ardenne est un territoire plutôt moins artificialisé que la moyenne nationale. Il est cependant confronté à un étalement urbain conséquent conduisant à une augmentation des surfaces artificialisées déconnectée de l'évolution démographique.

Cette situation s'explique par un attrait marqué d'une part pour la maison individuelle, et d'autre part pour les grands logements alors que paradoxalement la taille des ménages diminue. Elle est en outre favorisée par un prix du foncier peu élevé. Alors que le nombre de nouveaux logements a augmenté bien plus fortement que le nombre de ménages, le taux de vacance des logements est élevé. La vacance concerne les logements anciens et donc potentiellement plus dégradés, mais aussi des logements neufs en surabondance dans des secteurs où la demande est faible, sous l'effet des dispositifs d'investissements locatifs.

- *xx% de la surface régionale artificialisée, soit xx m² par habitant*
- *9 % du parc de logements vacant (2012)*
- *9 SCOT à différents stades d'avancement couvrant 49 % de la surface régionale et 74 % de la population (2016)*

La consommation d'espace est source d'impacts directs sur les milieux naturels, les paysages et les risques, et en corollaire elle contribue à une augmentation des déplacements. Les SCOT jouent un rôle fondamental pour la réduction de la consommation d'espace. Le retard observé dans leur mise en œuvre tend à se combler, avec un déploiement important de ces démarches en Haute-Marne.

La consommation d'espace est source d'impacts directs sur les milieux naturels, les paysages et les risques, et en corollaire elle contribue à une augmentation des déplacements. Les SCOT jouent un rôle fondamental pour la réduction de la consommation d'espace. Le retard observé dans leur mise en œuvre tend à se combler, avec un déploiement important de ces démarches en Haute-Marne.

2.3. L'agriculture et la sylviculture, des secteurs clés pour l'économie de la Champagne-Ardenne

La Champagne-Ardenne est au premier rang des anciennes régions agricoles françaises avec des **cultures à haute valeur ajoutée, et en tout premier lieu le vignoble**. Les filières d'élevage y sont encore bien représentées dans les Ardennes et en Haute-Marne, malgré les difficultés structurelles fragilisant les exploitations. Cette spécialisation économique est une richesse mais également une vulnérabilité, l'économie champardennaise étant fortement tributaire des aléas et évolutions climatiques, et des fortes variations des marchés mondiaux de matières premières agricoles (à l'exception de la vigne).

La diversité des systèmes de production (grandes cultures, polycultures, viticulture, élevage) a façonné les paysages ruraux de la Champagne-Ardenne. Les pratiques les plus intensives, à l'origine de pressions sur l'environnement (dégradation des ressources en eau, simplification des milieux, émissions de gaz à effet de serre, émissions de particules contribuant à la dégradation de la qualité de l'air), tendent à évoluer depuis une quinzaine d'année vers le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement (réduction des intrants, modification des techniques agricoles, généralisation des couverts végétaux en période d'interculture...).

La forêt, constituée principalement de feuillus, occupe le quart de la surface du territoire. Son niveau d'exploitation place la Champagne-Ardenne au dixième rang des anciennes régions pour la récolte de bois utilisé dans l'industrie et comme bois d'œuvre. Le secteur est actuellement en perte de vitesse, la ressource composée majoritairement de feuillus, étant moins adaptée à la demande actuelle du marché axée sur les résineux. L'objectif de multifonctionnalité et de gestion durable des forêts, inscrit dans les orientations nationales, se traduit notamment par un développement de l'éco-certification sur environ la moitié des surfaces.

2.4. Une industrie traditionnelle bien représentée mais pour partie en difficulté, des filières vertes en devenir

La Champagne-Ardenne est au 4ème rang des anciennes régions pour l'industrie. Les secteurs les plus représentés sont les **secteurs traditionnels** des métaux (métallurgie et transformation), témoignant d'une industrialisation ancienne, les industries textile et cuir, bois, papier et imprimerie. Ces activités traditionnelles qui ont longtemps constitué une richesse sont aujourd'hui pour partie fragilisées par les conséquences de la crise économique mondiale de 2008. L'importance et la nature des productions agricoles ont favorisé le développement d'une **industrie agro-alimentaire** jouant un rôle important dans l'économie champardennaise, et dont le dynamisme a permis d'atténuer les difficultés de l'industrie plus traditionnelle. Elle est particulièrement à la pointe en matière d'innovation, recherche et développement (valorisation des agro-ressources). Le **développement de filières vertes** autour de la chimie du végétal, des énergies renouvelables (éolien, biomasse) et du bâtiment à faible impact environnemental, offre aujourd'hui de nouvelles perspectives économiques.

3. DES PAYSAGES RURAUX ET URBAINS DIVERSIFIÉS

3.1. Des paysages et un patrimoine culturel, reflet des spécificités et typicités de la Champagne-Ardenne

La diversité de la topographie, des sols, du sous-sol, du climat et des pratiques humaines a entraîné une grande variété de paysages ruraux : plaines ouvertes de grandes cultures, secteurs de vignoble, mosaïque de cultures et prairies, bocage, forêts denses... Dans les villages et les villes, les maisons traditionnelles présentent des spécificités souvent liées à la diversité des matériaux de construction et propres à chaque région : maisons à pan de bois de

la Champagne humide, à Troyes, Châlons-en-Champagne..., maisons en pierre blanche en Champagne crayeuse et Haute-Marne, en brique de terre cuite et ardoise dans les Ardennes... La Champagne-Ardenne est aussi dotée d'un patrimoine culturel et bâti, parfois d'une notoriété internationale tel que les grands édifices religieux (cathédrales de Reims et de Troyes) et le vignoble champenois, d'un important patrimoine militaire (époque gauloise à la première guerre mondiale), industriel, hydraulique (canaux, ponts...), vernaculaire. Mieux connu et reconnu, avec cependant encore des marges de progrès, ce patrimoine offre un véritable potentiel de valorisation touristique.

3.2. Des paysages « vivants » en évolution, avec un risque de banalisation

Les paysages sont par essence en constante évolution. **En Champagne-Ardenne, les paysages ruraux tendent à s'homogénéiser** sous l'effet des difficultés structurelles rencontrées par les filières d'élevage, avec une mutation progressive des espaces en herbe par leur mise en culture ou reboisement spontané. Ils sont aussi confrontés à un phénomène d'étalement urbain autour des grandes agglomérations, pouvant conduire à une banalisation des entrées de ville et de la physionomie traditionnelle des villages et du bâti. La plaine champenoise est un espace vulnérable aux grands aménagements (zones d'activités, infrastructures de transport, lignes et pylônes électriques, éoliennes...) par les larges vues qu'elle donne à voir.

Dans les territoires plus urbains, la qualité paysagère est fortement dépendante de la qualité des espaces publics et de l'état des logements, souvent anciens en Champagne-Ardenne et donc potentiellement dégradés. Cette problématique touche plutôt le parc privé, le coût trop élevé pour les ménages pouvant constituer un frein à la rénovation. En revanche, le parc public, conséquent en Champagne-Ardenne, a fait l'objet d'importantes opérations de réhabilitation. Le **nombre croissant de démarches d'AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, ex-ZPPAUP et auxquelles se substituent maintenant les sites patrimoniaux remarquables)** souligne un regain d'intérêt des territoires pour la préservation et la valorisation des espaces patrimoniaux.

- 60 sites classés et 75 sites inscrits au titre de la protection des paysages, 0,5% de la surface de la Champagne-Ardenne (2016).
- 24 sites patrimoniaux remarquables (ex-AVAP / ZPPAUP) mis en place ou en cours (2015)
- 2 plans paysage (2015)

Le déploiement des SCOT, qui permettent une approche intégrée de la dimension « paysage » dans l'aménagement du territoire et la planification urbaine, progresse significativement, les principales agglomérations étant à présent lancées dans des démarches. La place des parcs, déjà majeure par les politiques structurantes qu'ils portent le plus souvent en matière de paysage, se verra encore confortée avec les projets en cours (au total 5 parcs naturels régionaux et 1 parc national). En revanche, les plans paysage, outils opérationnels de mise en œuvre des politiques paysagères, sont encore très peu développés.

pés.

4. UNE BIODIVERSITÉ RICHE ET SPÉCIFIQUE

4.1. Des milieux naturels diversifiés, de grands espaces à forte naturalité, des milieux herbacés dépendant des pratiques d'élevage

De la diversité des paysages ruraux découle un patrimoine biologique riche et diversifié. La Champagne-Ardenne est aussi dotée d'un patrimoine géologique, avec plusieurs sites remarquables identifiés et à préserver.

4.1.1. Des milieux naturels liés à l'eau particulièrement riches

Les milieux naturels liés à l'eau, cours d'eau, grands lacs et milieux humides (bas-marais alcalins et acides, tourbières, tufeux, roselières, forêts alluviales...), sont particulièrement bien représentés. La Champagne humide en est l'un des sites les plus emblématiques, reconnu à l'échelle internationale (plus grand site Ramsar de France). Ces milieux jouent le plus souvent un rôle considérable pour la biodiversité du territoire (très nombreuses espèces d'oiseaux et en grands effectifs, nombreuses espèces de libellules, d'amphibiens, habitats patrimoniaux...), et à l'origine de nombreux services écosystémiques (épuration des eaux, régulation des inondations, tourisme, loisirs et cadre de vie...).

La Champagne-Ardenne a aussi la particularité de recouper les têtes de plusieurs grands bassins versants abritant des milieux aquatiques et humides particulièrement riches et préservés, envers lesquels elle porte une responsabilité forte. Plus à l'aval, les cours d'eau et milieux humides associés, présentent une qualité dégradée par les modifications hydrauliques et les pollutions diffuses d'origine agricole, industrielle et urbaine.

- 46 % des masses d'eau superficielles en bon état écologique (2014)

4.1.2. Des grands espaces naturels à forte naturalité, rares en France

Autre particularité de la Champagne-Ardenne, la présence de très grands espaces naturels peu fragmentés et préservés : massif forestier des Ardennes transfrontalier avec la Belgique, vaste ensemble de zones humides et grands lacs de la Champagne humide. Peu fréquentés et peu aménagés, ils conservent une certaine naturalité les faisant s'apparenter à des espaces encore sauvages, ce qui est rare en France en dehors des zones d'altitude. Le massif forestier ardennais a aussi la particularité d'abriter des espèces d'affinités sub-montagnardes, présentes aussi sur le plateau de Langres. Ces espèces sont particulièrement vulnérables au changement climatique.

4.1.3. Des milieux herbacés en régression

Les milieux naturels ou semi-naturels ouverts sont encore bien représentés, essentiellement par des prairies. Ces dernières sont néanmoins en forte régression, leur maintien étant directement corrélé à l'activité d'élevage en grande difficulté structurelle. Les pelouses sèches, milieux d'une très grande valeur patrimoniale tant floristique que faunistique, ne constituent plus que des milieux résiduels et isolés dont la préservation est totalement dépendante des actions de gestion conservatoire.

- xx ha de prairies permanentes + évolution

4.2. Des outils de protection mobilisés et des démarches plus intégratrices en développement

4.2.1. Des mesures de protection strictes sur les sites à enjeux patrimoniaux majeurs

Des mesures de protection stricte sont mises en place, et des projets sont à venir (notamment le parc national des forêts de feuillus) sur les sites où les enjeux patrimoniaux sont particulièrement importants et menacés. D'autres dispositifs sont également mobilisés, tels que des acquisitions foncières pour une maîtrise des usages, le développement de mesures contractuelles sur les sites intégrés au réseau Natura

2000...

- 11 250 ha soit 0,4 % de la surface régionale couverte par des mesures de protection forte (2016)

4.2.2. Vers une accélération de l'évolution des pratiques pour l'intégration des enjeux de biodiversité aux pratiques d'aménagement et d'exploitation de l'espace

La préservation ou reconquête d'une trame verte et bleue, réseau écologique cohérent alliant réservoirs de biodiversité et espaces de liaison entre ces réservoirs, est un axe fort de la politique nationale en faveur de la biodiversité. Chaque région doit la décliner à son échelle dans un schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Localement, cette trame doit pleinement participer, au même titre qu'une armature urbaine, à l'organisation et à la structuration des territoires. En se prolongeant jusqu'au cœur des espaces urbanisés, la trame verte et bleue contribue à la préservation de la biodiversité, à la qualité et au cadre de vie des habitants (nature, paysage, régulation du cycle de l'eau en ville ou régulation thermique, fonctions dont l'intérêt ira croissant sous l'effet du changement climatique...). Tous les acteurs gestionnaires de l'espace sont concernés : exploitants agricoles ou sylvicoles, responsables de la planification urbaine, aménageurs, gestionnaires d'infrastructures de transport...

Un levier majeur au regard du contexte champardennais, consiste à **renforcer l'évolution des modes de gestion agricole, viticole et sylvicole, vers des pratiques plus vertueuses**. Des actions en faveur de la biodiversité ont été initiées progressivement, sous la forme de démarches contractuelles (mesures agro-environnementales, contrat Natura 2000, plantation de haies et bosquets par la Fédération de chasse...) ou d'initiatives locales (notamment programme multi-partenarial Symbiose). Des objectifs sont fixés dans les documents cadre afin d'accompagner et accélérer le changement des pratiques, ou maintenir celles favorables dans les secteurs les plus fragiles. Des expérimentations « grandeur nature » de méthodes de production innovantes adaptées au contexte agricole local ont été lancées (GIEE -Groupements d'intérêt économiques et environnementaux, Ferme BA 112) à des fins d'exemplarité et de reproductibilité.

Par ailleurs, les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi) jouent un rôle central pour des projets de territoire respectant les grands équilibres entre espaces urbanisés et espaces de nature ou agricoles, et redonnant une place à une biodiversité fonctionnelle jusqu'au cœur des villes. Les lois Grenelle de 2009 et 2010, et ALUR de 2014, ont renforcé leur rôle en la matière et développé de nouveaux outils à portée réglementaires.

Les parcs naturels régionaux, en déploiement avec 2 projets en cours de réalisation à court-moyen terme, constituent quant à eux des acteurs clefs, du fait de leur politique active pour la préservation de la qualité écologique et paysagère des territoires.

5. DES RESSOURCES EN EAU ABONDANTES MAIS DÉGRADÉES ET SOUS TENSION

5.1. Des ressources en eau stratégiques pour l'alimentation en eau potable

- 160 millions de m³ prélevés en moyenne chaque année (hors prélèvements énergétiques), 91 % des volumes provenant des eaux souterraines
- 66 % des prélèvements (hors énergie) destinés à l'alimentation en eau potable
- 6 % de la population desservie par une eau non conforme pour les pesticides, 4 % pour la microbiologie (2010-2013)

La Champagne-Ardenne dispose d'importantes nappes d'eaux souterraines. Ces ressources alimentent en eau potable la quasi-totalité la Champagne-Ardenne et une partie de l'Île-de-France. Les nappes de la Craie et du Calcaire de Champigny constituent à cette fin des ressources particulièrement stratégiques, engageant la responsabilité de la Champagne-Ardenne pour la préserver. Très vulnérables aux pollutions, leur qualité est dégradée entraînant par le jeu des interrelations entre les eaux souterraines et superficielles une dégradation de la qualité des rivières. C'est à la fois un enjeu sanitaire (une part non négligeable de la population est encore alimentée par une eau non conforme), mais aussi économique et social, la dépollution des eaux pour leur consommation nécessitant de gros investissements se répercutant sur la facture des ménages.

5.2. Une contamination des eaux par des pollutions diffuses d'origine agricole et viticole nécessitant un renforcement de l'évolution des pratiques

La dégradation de la qualité des eaux souterraines a principalement pour cause les apports en pesticides et nitrates d'origine agricole et viticole, et dans une moindre mesure des contaminations par des métaux lourds, et autres polluants d'origines diverses (rejets industriels, urbains, routiers). Localement (secteur viticole, Marne amont), le niveau d'acceptabilité des milieux superficiels est faible, plus particulièrement en période de vendange. L'enraiment des pollutions diffuses d'origine agricole et viticole est particulièrement complexe en Champagne-Ardenne. En effet, ces activités sont un pan majeur de l'économie, et les modèles de production dominants à fort rendement ou à forte valeur ajoutée (viticulture), développés en bonne partie sur les sols de craie pauvres par nature, sont particulièrement dépendants des intrants. En outre, les résultats des efforts de la profession pour la maîtrise des pollutions sont encore peu visibles en raison du caractère persistant de certaines molécules dans les milieux, avec un risque de démobilité des acteurs.

- 1,3 % de la surface agricole cultivée en bio ou en conversion (2015)

La mise en œuvre des mesures agro-environnementales et de l'agriculture biologique peine à se déployer significativement en Champagne-Ardenne en dépit d'une prise de conscience accrue. A côté d'actions initiées ou accompagnées par les organisations professionnelles agricoles sur des techniques culturelles différentes (charte viticulture durable, agroécologie, agriculture raisonnée...) se développent des outils et expérimentations locales mobilisant également le secteur de la Recherche (ferme BA 112). Des objectifs sont également fixés dans les documents cadre pour le développement de l'agriculture biologique.

5.3. De fortes pressions quantitatives localement et susceptibles de s'aggraver sous l'effet du changement climatique

La Champagne-Ardenne prélève plutôt moins d'eau qu'au niveau national. Toutefois, les prélèvements s'effectuant en grande majorité dans les eaux souterraines et plus particulièrement dans la nappe de la craie située au droit de la plaine agricole et des plus grandes agglomérations, la pression sur la ressource est localement forte. La situation est également très tendue pour plusieurs cours d'eau de la Champagne crayeuse, les prélèvements et le bas niveau piézométrique de la nappe aggravant des débits d'étiage naturellement faibles. Si les consommations en eau potable – qui dominent largement par rapport aux prélèvements pour l'agriculture – marquent plutôt une tendance à la diminution avec des équipements plus économes et performants, les effets du changement climatique pourraient conduire à renforcer les conflits d'usage. Cette tension accrue pourrait aussi avoir des incidences sur la fonctionnalité des milieux aquatiques et la biodiversité.

- Des masses d'eau quasiment toutes en bon état quantitatif (2013)
- Un risque de non maintien du bon état à horizon 2021 pour 4 masses d'eau souterraines stratégiques pour l'eau potable

Cette situation appelle la mise en place d'actions visant l'amélioration de la connaissance plus particulièrement concernant la **maîtrise des besoins** (lutte contre le gaspillage, évolution des processus industriels, adaptation des cultures aux ressources en eau...) et la **gestion des grands ouvrages hydrauliques**. La recherche de nouvelles ressources fait aussi partie du champ des possibles mais qui doit faire l'objet d'une vigilance renforcée pour ne pas contribuer à créer à plus ou moins long terme de nouveaux points de tension.

5.4. Une gouvernance de l'eau en évolution avec la mise en place de la compétence GEMAPI et le transfert des compétences eau potable et assainissement

Plus globalement, l'instauration d'une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qu'il s'agisse de zones humides, de milieux aquatiques superficiels ou de ressources souterraines, requiert une gestion globale à l'échelle d'unités hydrographiques cohérentes (bassin versant ou aquifère). La Champagne-Ardenne est couverte dans sa totalité par 4 grands établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), qui œuvrent à la mise en œuvre d'une gestion globale de l'eau. Toutefois, les outils locaux SAGE et contrats de milieux sont encore peu développés. Une articulation avec les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), futures structures compétentes en matière de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), est à trouver pour une **mise en œuvre à l'ensemble des échelles de la gestion de l'eau**. Le transfert des compétences en matières d'eau et d'assainissement, donnera plus de moyens aux territoires ruraux au profit des milieux.

- 5 SAGE couvrant 17 % de la surface régionale (2015)
- 9 contrats de milieux, parmi lesquels 3 achevés, couvrant 9 % de la surface régionale (2015)

6. DES RISQUES ET NUISANCES, PORTEURS D'ENJEUX DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

6.1. Des risques majeurs connus, suivis, et encadrés par des procédures réglementaires

6.1.1. Un risque inondation, principal risque naturel majeur

Le risque inondation par débordement des grands cours d'eau Aube, Seine, Marne, Aisne, Meuse est le principal risque naturel majeur. Le développement de la région s'étant concentré historiquement dans ces vallées, les principales agglomérations sont concernées, soit potentiellement un tiers de la population. **4 territoires à enjeux importants d'inondation (TRI) ont été identifiés, regroupant 90 communes** : TRI de Châlons-en-Champagne, de Saint-Dizier, de Sedan-Givet et de Troyes. Il s'agit principalement d'enjeux d'ordre économique (ralentissement de l'activité, indemnisation des dégâts), la nature lente de ces crues permettant d'anticiper les risques vitaux. Les agglomérations sont également potentiellement exposées à un risque de submersion rapide par la rupture des grands barrages ou de surverse voire de rupture des digues. La Champagne-Ardenne est également concernée par le risque de mouvement de terrain (cavités, retrait et gonflement des argiles) d'incidence assez forte localement.

6.1.2. Des sites industriels, de la Défense, nucléaires et des silos de stockage identifiés comme risques majeurs

Certaines activités industrielles génèrent un risque majeur pour la santé et la sécurité des habitants (explosion, intoxication, irradiation...). On dénombre une trentaine d'établissements Seveso, établissements industriels les plus à risques, deux centrales de production d'électricité d'origine nucléaire, une cinquantaine de silos de stockage sensibles en raison de leur proximité avec des lieux fréquentés (habitations, établissements recevant du public, voies de communication). Le risque peut aussi être dû au transport de matières dangereuses par route, fer, canalisation, s'agissant alors d'un risque diffus.

6.1.3. Des dispositifs mis en place pour la sécurité des populations et des biens et des évolutions visant la réduction de la vulnérabilité en zone inondable

Ces risques majeurs font l'objet de dispositifs spécifiques visant à limiter l'exposition aux risques des populations par la réduction du risque à la source, la non aggravation de l'aléa, la maîtrise de l'urbanisation dans les secteurs les plus exposés, l'organisation des secours et l'information des populations. Sur le volet inondation, l'application de la directive européenne

- *xx % des communes concernées par un PPR inondation prescrit, couvertes par un PPR inondation approuvé*
- *XX% des plans communaux de sauvegarde réalisés pour les communes soumises à obligation*

relative à la gestion des risques d'inondation renouvelle l'approche jusque-là axée sur la sécurité des personnes exposées en fixant également un objectif de réduction de la vulnérabilité des territoires pour réduire à terme les coûts des dommages potentiels et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés (résilience). Cela passe notamment par le développement d'un mode durable d'occupation des sols, la gestion de crise et le développement d'une culture du risque. Ces objectifs doivent être traduits dans une stratégie locale de gestion du risque à mettre en œuvre dans les territoires les plus exposés (TRI). Plus généralement pour l'ensemble des risques, et parce que le risque zéro n'existe pas, les orientations nationales visent à développer une culture du risque auprès des populations.

6.2. Des atteintes aux milieux pouvant avoir des incidences sur la santé des populations

Les risques environnementaux découlent aussi des pollutions accidentelles ou chroniques émises par les activités humaines dans leur ensemble (activités économiques, pratiques individuelles...) impactant la qualité de l'air, de l'eau, des sols, le cadre de vie pour le bruit. Ils sont susceptibles d'avoir des effets directs ou indirects sur la santé.

- *XX personnes exposées à la pollution atmosphérique*

Les enjeux relatifs à la qualité de l'eau potable sont particulièrement prégnants en Champagne-Ardenne (voir plus haut). Le territoire est aussi concerné dans une certaine mesure par des pollutions atmosphériques : pollutions aux particules émises principalement par les secteurs agriculture et résidentiel-tertiaire (chauffage), au dioxyde d'azote à proximité des grandes infrastructures routières, à l'ozone dans l'Aube et la Marne. Un plan de protection de l'atmosphère (PPA) est mis en place sur l'agglomération rémoise pour réduire les émissions de NO₂ et particules. Les outils de planification urbaine et de programmation (PCET/PCAET, PDU, SCOT) contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air en agissant sur l'organisation spatiale du développement urbain, les besoins et l'organisation des déplacements, l'état des logements.

6.3. Des problématiques faisant l'objet de préoccupations plus récentes

D'autres problématiques font l'objet de préoccupations plus récentes pour lesquelles la connaissance en termes d'incidences sur la santé, de zones d'exposition est encore peu développée. C'est notamment le cas de molécules de **pesticides** dans l'air ambiant y compris dans des secteurs éloignés des zones de traitement montrant une contamination de fond. La question des **ondes électro-magnétiques** concerne particulièrement la Champagne-Ardenne, avec un important réseau de lignes électriques très haute et haute tension pour acheminer l'électricité produite par les deux centrales nucléaires, et comme partout l'installation des relais de téléphonie mobile suit la forte demande des populations pour une bonne couverture.

Par ailleurs, le **changement climatique** pourrait aggraver l'exposition à certains risques naturels et sanitaires (mouvement de terrain liés aux argiles, pollution de l'air) ou générer de nouveaux risques encore peu présents en Champagne-Ardenne mais pour lesquels le territoire présente un contexte favorable : feux de forêt, risques sanitaires liés aux vecteurs biologiques (espèces allergisantes...) et aux canicules. Le lien entre aggravation du risque inondation et changement climatique est encore difficilement appréciable en Champagne-Ardenne.

7. UN TERRITOIRE BIEN POURVU EN RESSOURCES NATURELLES POUR L'ÉNERGIE ET LES MATÉRIAUX, MAIS AUSSI TRÈS CONSOMMATEUR

7.1. Une consommation d'énergie élevée mais d'importants gisements d'économie mobilisables

7.1.1. Des causes structurelles mais aussi des pratiques de développement urbain et un bâti ancien

La Champagne-Ardenne consomme plus d'énergie que la moyenne nationale. Il s'agit en très grande majorité d'énergies d'origines fossiles à l'origine d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Si cette situation est liée en partie à certaines caractéristiques structurelles (climat, profil économique, grands axes de transport, faible densité de population), elle découle aussi de deux grands facteurs sur lesquels les politiques publiques locales peuvent agir. D'une part **l'étalement urbain avec un éloignement progressif des ménages** qui tend à vider les villes-centres au profit des zones péri-urbaines, et **augmente les distances pour rejoindre les zones d'emplois concentrées dans les pôles urbains**. D'autre part, un **habitat énergivore** car plutôt ancien, dominé très largement par la maison individuelle, et de grands logements au regard de la taille des ménages. Aux impacts environnementaux s'ajoutent des impacts sociaux, plus d'un tiers des ménages étant potentiellement en situation de vulnérabilité énergétique pour le chauffage et/ou les déplacements.

- Une consommation d'énergie finale de 61 900 GWh (3,2 tep/hab, 2,5 pour la France mét.) répartie entre le résidentiel pour 30 %, l'industrie pour 27 %, le transport pour 26 %, le tertiaire pour 13 %, l'agriculture pour 4% (2012/2013)

7.1.2. La maîtrise de l'étalement urbain et une mobilité alternative pour réduire l'usage de la voiture individuelle

Une optimisation de l'exploitation des ressources foncières au sein de l'enveloppe urbaine permet de limiter l'étalement urbain. La désindustrialisation et plus récemment la **restructuration des sites de la Défense** ont libéré des emprises parfois au plus près des centres-villes comme à Châlons-en-Champagne. Un potentiel existe aussi avec des petits sites au cœur des villes et non urbanisés. Toutefois, leur usage futur doit être apprécié en fonction de l'ensemble des enjeux locaux : besoins en logements, respirations paysagères, fonctionnalité écologique, niveau de pollution des sols.... Il s'agit aussi de redonner, le cas échéant, de l'attractivité aux centres urbains notamment par une **reconquête de la qualité du bâti**, souvent ancien et donc très énergivore et ne répondant plus toujours aux attentes des ménages, en témoigne la part significative de logements vacants en Champagne-Ardenne. Sur le volet mobilité, **des solutions sont encore à trouver pour proposer une offre performante concurrentielle à la voiture individuelle**, alors que la densité de population est faible dans les zones périurbaines et que les conditions de circulation sont globalement bonnes. Le rééquilibrage des fonctions urbaines est également à renforcer, pour réduire les besoins de déplacements. Des gains importants existent aussi pour le transport de marchandises, la Champagne-Ardenne bénéficiant d'infrastructures ferroviaires et fluviales à fort potentiel de report modal.

- 17,4 km de distance moyenne parcourue par les actifs pour rejoindre leur lieu de travail (2012)
- 77% des actifs se rendent en voiture à leur travail, 12 % par un mode actif (2012)

7.2. Un fort développement des énergies renouvelables et une ambition encore élevée

- Environ 20 % de l'énergie consommée ayant pour origine des énergies renouvelables (2012)

La Champagne-Ardenne dispose d'un **potentiel important et diversifié en énergies locales et renouvelables** : l'éolien et le bois-énergie déjà bien développés avec encore des possibilités significatives, les agro-carburants (notamment en lien avec le pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources à vocation mon-

diale), la géothermie encore sous exploitée... Forte de ses potentialités, la Champagne-Ardenne a fixé dans son Plan Climat Air Energie (PCAER) des objectifs de production d'énergies renouvelables ambitieux dépassant les objectifs nationaux. Le développement des énergies renouvelables requiert néanmoins une prise en compte intégrée de l'ensemble des enjeux environnementaux (paysage, biodiversité, qualité de l'air, concurrences possibles sur l'utilisation des ressources et leur finalité...) et peut se heurter à une acceptation locale peu favorable.

7.3. Une optimisation de l'usage des matériaux à renforcer

7.3.1. Une production importante de matériaux non renouvelables en partie pour des usages hors région

- 10,4 millions de tonnes de matériaux extraits, dont 45 % de roches meubles (alluvionnaires ou autres)

La Champagne-Ardenne dispose de ressources naturelles en matériaux non renouvelables diversifiées et abondantes. La production de matériaux par habitant est particulièrement élevée, en raison notamment de l'approvisionnement des grands bassins de vie des régions limitrophes, et de l'Île-de-France en particulier, des pratiques actuelles de développement urbain (étalement urbain nécessitant aménagements de voiries et réseaux, maisons individuelles et logements de grande taille), et de grands aménagements de voiries d'importance nationale. Leur caractère non renouvelable et les pressions que leur exploitation exerce sur l'environnement, impose une exploitation durable et économe de cette ressource, et de développer le recours à d'autres matériaux de substitution, matériaux biosourcés et matériaux secondaire issus du recyclage.

7.3.2. Des marges de progrès pour la valorisation des déchets

- 31 % des déchets ménagers et assimilés envoyés en décharge (2013)

Par ailleurs, si les gisements des déchets produits par les ménages ou assimilés ont bien diminué, les pratiques actuelles de traitement conduisent à une perte de matières potentiellement valorisables comme matières secondaires (marges de progrès sur le taux de valorisation des déchets ménagers, recours encore important au stockage dans deux départements).

Le modèle linéaire « produire, consommer, jeter » a aujourd'hui atteint ses limites. En effet, l'exploitation des ressources naturelles et les processus accompagnant la consommation de matières (production des matières de l'extraction des ressources à leur transformation, gestion de leur fin de vie lorsqu'elles deviennent des déchets) ont de nombreuses répercussions économiques, sociales et environnementales, qui transcendent souvent largement les frontières régionales et nationales. Dans un contexte de raréfaction et renchérissement des matières premières, l'enjeu est de découpler progressivement croissance économique et consommation de matières par une utilisation plus efficiente de ces dernières, en luttant contre le gaspillage et en valorisant les matériaux d'origine recyclée suivant les principes de l'économie circulaire. En renforçant leurs capacités d'auto-approvisionnement, l'économie circulaire favorise aussi la résilience des territoires. Elle est également facteur de création d'emplois.

Les nouveaux matériaux alternatifs aux matériaux non renouvelables et le recyclage constituent des domaines d'innovation stratégique portés par la Champagne-Ardenne (pôle de compétitivité et stratégie de spécialisation intelligente).

8. CONNAISSANCE ET GOUVERNANCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ENVIRONNEMENTALES

8.1. Une connaissance en développement, mais un besoin de structuration pour sa valorisation

Le Grenelle de l'environnement a permis la mise en place d'une gouvernance multi-acteurs, impulsant de nouvelles façons de travailler dans les territoires. Le développement et l'accès à l'information environnementale, la formation et la sensibilisation en constituent un préalable. En outre, la participation citoyenne est renforcée, pour faire évoluer un processus vertical, des décisionnaires aux administrés, vers un processus horizontal où chacun peut participer à la co-construction des politiques et projets, partagés par tous.

En Champagne-Ardenne, si de nombreux acteurs institutionnels, associatifs... contribuent à l'amélioration de la connaissance, elle reste encore peu structurée. Il en découle un déficit d'organisation, de consolidation rendant plus difficile sa valorisation. Par ailleurs, les obligations en matière de diffusion des données environnementales sont encore mal appréhendées par les territoires, et le faible niveau de regroupement des intercommunalités limite leurs moyens d'actions. Des projets sont en cours, à l'échelle de la région Grand Est, pour améliorer cette situation (**plate-forme régionale d'échanges de données géographiques, SINP, Observatoire de la biodiversité**). Pour la Recherche, qui contribue au développement de la connaissance et à son application, l'environnement est un des secteurs clefs en Champagne-Ardenne avec les agro-ressources, l'énergie et les matériaux. Toutefois, le transfert des technologies vers le monde économique pour un bénéfice à l'ensemble de la société est encore insuffisamment développé.

L'éducation à l'environnement est un levier important pour sensibiliser le jeune public, acteurs de demain. La Champagne-Ardenne bénéficie d'un collectif régional (CREEDD) qui aide à la structuration des acteurs et à leur formation. En 2016, il s'est constitué en GRAINE pour une plus grande mutualisation et synergie des actions menées.

La co-construction avec les citoyens est une des clefs de voûte des démarches d'Agenda 21.

- *X territoires regroupant xx % de la population engagés dans une démarche TECV*

En Champagne-Ardenne, leur couverture est encore modeste, leur qualité leur ayant valu néanmoins reconnaissance par le Ministère de l'environnement pour la moitié d'entre eux. Par ailleurs, de nombreuses démarches territoriales contribuent à l'implication des citoyens (comme les **Territoires à Energie Positive pour la**

Croissance Verte).

8.2. Une évolution de la gouvernance des politiques publiques sous l'effet des lois NoTRE et MAPTAM

Par leur forte composante rurale et leur faible densité de population, les territoires souffrent pour beaucoup d'un manque de moyens financiers et/ou d'ingénierie. Dans ce contexte, les évolutions réglementaires récentes, avec les lois NOTRe et MAPTAM qui font évoluer profondément le paysage institutionnel et sa gouvernance, peuvent constituer des opportunités pour la Champagne-Ardenne. La nouvelle compétence GEMAPI transférée obligatoirement à l'échelle intercommunale pourra contribuer à apporter des solutions à une gouvernance des milieux aquatiques aujourd'hui très morcelée ou manquant de relais locaux, avec un gain potentiel en matière d'efficacité des actions et politiques mises en œuvre. Il en est de même pour le transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement, qui donnera notamment plus de moyens dans les territoires ruraux pour l'entretien d'un parc de stations souvent très petites et vieillissantes, sources de pollutions potentielles pour les milieux aquatiques.

Par ailleurs, la nouvelle région Grand Est est la plus grande région transfrontalière de France, avec 760 km partagés avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse. La coopération transfrontalière de la Champagne-Ardenne, encore peu développée aujourd'hui,

pourra bénéficier des retours d'expérience et des dynamiques déjà lancées en Lorraine et en Alsace.

Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
GRAND EST
40 boulevard Anatole France
BP 80556

51022 Châlons-en-Champagne Cedex

Tél : 03 51 41 62 00
Fax : 03 51 41 62 01

